



## Conseil économique et social

Distr. générale  
8 décembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de statistique

#### Quarante-deuxième session

22-25 février 2011

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire\*

#### Questions soumises pour information : statistiques de l'éducation

### Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les statistiques de l'éducation

#### Note du Secrétaire général

Comme le lui a demandé la Commission de statistique à sa quarante et unième session (voir E/2010/24, chap. I.A), le Secrétaire général a l'honneur de lui communiquer, pour information, le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les statistiques de l'éducation. La Commission est invitée à en prendre acte.

---

\* E/CN.3/2011/1.



# **Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les statistiques de l'éducation**

## **I. Introduction**

1. Soumis à la demande de la Commission de statistique à sa quarantième session tenue en 2009, le présent rapport porte sur deux questions, à savoir la révision et l'application de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) et la constitution d'un groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'éducation.

## **II. Révision et application de la Classification internationale type de l'éducation (CITE)**

2. Les derniers travaux de révision de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) découlaient d'une résolution de la trente-quatrième Conférence générale de l'UNESCO qui s'est tenue en octobre-novembre 2007. L'UNESCO y était invitée à entreprendre une consultation d'experts avec la participation de représentants d'États Membres et d'organisations internationales compétentes, à la lumière des changements intervenus dans la structure des systèmes éducatifs depuis la révision de 1997, une attention spéciale étant accordée à l'enseignement supérieur.

3. L'Institut de statistique de l'UNESCO a été chargé de mener cette révision en collaboration avec des organisations internationales compétentes, dont notamment ses partenaires en matière de collecte de données sur l'éducation, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT). À la fin de 2008, les trois organisations ont tenu un séminaire conjoint sur les principes de la Classification internationale type de l'éducation et leurs modalités d'application, ce qui a permis d'identifier certains des principaux éléments de la CITE de 1997 qu'il y aurait peut-être lieu de réviser, y compris la structure de l'enseignement supérieur, la mesure du niveau d'instruction et l'application de la CITE dans les enquêtes sur les ménages; la définition et la classification des activités d'apprentissage et la gestion de l'application de la CITE.

4. Un Groupe consultatif technique composé d'experts en éducation et en statistique originaires du monde entier<sup>1</sup>, dont des représentants d'importantes organisations internationales<sup>2</sup>, a été constitué pour orienter la stratégie de révision et prendre part à la formulation de propositions détaillées à ce titre. À sa quarantième session, tenue en février 2009, la Commission de statistique a approuvé la constitution du Groupe et encouragé la participation des pays en développement notamment au processus de révision.

---

<sup>1</sup> À savoir l'Afrique, les États arabes, l'Asie, les Caraïbes, l'Europe et l'Amérique latine.

<sup>2</sup> L'Office statistique des Communautés européennes, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Institut de statistique de l'UNESCO et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

5. Le Groupe consultatif technique a tenu quatre réunions en janvier 2009 et décembre 2010, et en prévoit une cinquième en février 2011. Le cadre de la révision a été délimité sur les conseils du Groupe, compte tenu du calendrier d'adoption arrêté par la Conférence générale. En 2009, des propositions détaillées de révision ont été formulées et analysées par le Groupe et examinées en 2009 et 2010 à l'occasion de réunions régionales distinctes d'experts venus des États arabes, de l'Asie, des Caraïbes, de l'Amérique latine et de l'Afrique subsaharienne. Au total, 54 experts ont participé aux réunions régionales, à raison de 8 à 12 experts en moyenne par réunion, auxquels se sont ajoutés des membres du Groupe et des fonctionnaires de l'Institut de statistique de l'UNESCO. Des experts nationaux qui participaient aux réunions organisées sur les statistiques de l'éducation par l'EUROSTAT et l'OCDE en 2009 et 2010 ont également discuté des propositions. La révision proposée a donné lieu à des exposés lors de conférences internationales, notamment de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, tenue au siège de l'UNESCO en juillet 2009, et du quatorzième Congrès mondial du Conseil mondial pour l'éducation comparée, tenu en juin 2010.

6. En outre, des propositions ont été présentées et examinées par le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales à sa réunion de septembre 2009.

7. Les révisions proposées portent sur les points suivants :

a) Une redésignation du niveau d'enseignement le plus bas (éducation en faveur de la petite enfance, ou CITE 0) et son élargissement à des programmes destinés à de très jeunes enfants (généralement âgés de 0 à 3 ans), mais en tant que sous-catégorie distincte, intitulée « développement du jeune enfant » pour assurer la continuité des séries chronologiques de statistiques sur les activités d'enseignement préprimaire;

b) Des définitions plus vastes des types d'éducation, notamment formelle et non formelle, pour permettre d'avoir une idée plus précise de ce que recouvre l'enseignement dans le contexte de la CITE;

c) Une simplification de l'orientation des programmes, la ramenant de trois à deux catégories (enseignement général et professionnel);

d) L'introduction de nouveaux critères de réussite à tous les niveaux de la CITE, avec accès ou non à l'enseignement supérieur, qui remplace la notion de finalité du programme définie dans la CITE de 1997 et permet d'opérer une meilleure distinction entre les niveaux de la CITE qui auront été atteints ou non;

e) L'introduction de la notion de qualifications en tant que variable dérivée de la CITE;

f) Une redéfinition de l'enseignement supérieur, compte tenu des changements survenus à ce niveau dans le monde depuis 1997; la révision propose quatre niveaux d'enseignement supérieur : un cycle court; un cycle d'études sanctionné par une licence ou un diplôme équivalent; une maîtrise ou un diplôme équivalent ou par un doctorat;

g) L'institution de nouveaux systèmes de codification à la fois des programmes d'enseignement et du niveau d'instruction;

h) Une nouvelle procédure permettant de s'assurer de l'adoption et de la mise en œuvre effective de la nouvelle CITE.

8. Les propositions initiales ont été révisées en fonction des réactions des experts régionaux et internationaux. Un projet de texte définitif a été arrêté et approuvé par des membres du Groupe en mai 2010, présenté pour la première fois à une réunion interinstitutions de deux jours et a fait l'objet d'une séance d'information au siège de l'UNESCO à Paris, toujours en mai. Le projet de texte de la CITE a ensuite été envoyé pour consultation globale à tous les États membres de l'UNESCO, à leur ministère de l'éducation et avec l'assistance de la Division de statistique de l'ONU, à tous les offices nationaux de statistique. En outre, les propositions ont été transmises aux membres du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales, aux membres du Groupe consultatif technique de la CITE, aux experts nationaux et régionaux qui avaient été invités aux réunions régionales sur la CITE en 2009 et en 2010, et aux organismes internationaux compétents ainsi qu'aux correspondants nationaux chargés de soumettre des données sur l'éducation, l'alphabétisation ou le niveau d'instruction à l'Institut de statistique de l'UNESCO ou à ses partenaires dans la collecte des données que sont l'OCDE et l'EUROSTAT.

9. À l'issue de la consultation de fin octobre 2010, plus de 110 réponses avaient été reçues de plus de 80 pays, dont des observations détaillées de la part de membres du Groupe d'experts, d'EUROSTAT et d'autres organismes régionaux ou internationaux. À l'heure même où le présent rapport était rédigé, ces réponses, qui vont généralement dans le sens des propositions formulées, étaient analysées et évaluées. La version définitive du projet de texte sera établie en collaboration avec des membres du Groupe à la mi-février 2011.

10. La CITE révisée, une fois examinée par le Conseil exécutif de l'UNESCO en 2011, sera présentée à la Conférence générale en octobre 2011 pour adoption par ses membres.

11. La nouvelle CITE sera accompagnée d'un glossaire détaillé. Au cours de la période précédant l'adoption de la nouvelle CITE, un guide pratique sera établi pour aider les pays à se servir de la nouvelle classification. Il contiendra des exemples pratiques de la configuration des programmes nationaux d'enseignement établis à partir de la nouvelle CITE. Au bout du compte, tous les pays seront appelés à dresser cette configuration, outil censé constituer un élément de base des nouvelles procédures directives.

12. Les séminaires régionaux que l'Institut de statistique de l'UNESCO animera et les réunions sur les statistiques de l'éducation que l'EUROSTAT et l'OCDE organiseront en 2011 et en 2012 informeront les pays des changements survenus et les aideront à s'adapter à la nouvelle classification. Les premières collectes de données internationales effectuées à partir de la CITE révisée devraient en principe démarrer en 2013, ce qui donnera aux pays suffisamment de temps pour adapter leurs systèmes nationaux de publication de données.

13. Le cadre de la révision actuelle a été déterminé en consultation avec le Groupe. Un important domaine, qui n'a pas du tout été modifié par la révision, est la classification des filières d'enseignement. Il a été décidé d'en faire l'objet d'une prochaine révision. Les travaux d'élaboration d'un système de classification plus détaillé et plus actualisé des filières d'enseignement et de formation devraient en principe démarrer en 2011 et nécessiteront la collaboration active d'organismes

internationaux compétents comme l'EUROSTAT et l'OCDE, pour ne citer que ceux-là.

### **III. Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'éducation**

14. L'Institut de statistique de l'UNESCO a examiné plus avant l'idée de la création d'un groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'éducation, sous sa direction, qui sera chargé d'améliorer les mécanismes de coordination, de maintenir et de promouvoir l'élaboration de normes internationales et de réduire les doubles emplois entre les organisations internationales, pour ce qui est des aspects qui ne sont pas visés par les mécanismes existants.

15. Comme en témoigne le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques de l'éducation de la Commission, il y a manifestement une forte coordination technique entre les principaux producteurs de données et de statistiques transnationales de l'éducation, à savoir l'Institut de statistique de l'UNESCO, l'EUROSTAT et l'OCDE, en termes d'élaboration de méthodes conjointes (par exemple le manuel mis au point par l'ensemble des trois organes au titre de leur collaboration (manuel UOE – UNESCO, OCDE, EUROSTAT – et la révision de la CITE), d'échange de données et de mobilisation d'efforts visant à améliorer l'efficacité des données et des métadonnées (par exemple cadres d'échange de données et de métadonnées statistiques), ce qui allège le poids que fait peser sur les États Membres la publication de rapports et favorise une collaboration dans les domaines de l'utilisation et de l'interprétation des données.

16. La coordination s'est améliorée au niveau mondial où l'Institut de statistique de l'UNESCO a entamé une collaboration dans le cadre de vastes projets conjoints avec des institutions internationales telles que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (pour les enfants non scolarisés) et la Banque mondiale (pour la classification des systèmes éducatifs en fonction des résultats), et où il s'est vu confier des responsabilités dans le domaine de l'encadrement sectoriel et est représenté au sein des comités directeurs du Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle (pour le renforcement des capacités) et du Réseau international d'enquêtes sur les ménages (pour la méthodologie utilisée et les données recueillies dans le cadre d'enquêtes).

17. L'Institut de statistique de l'UNESCO a également contacté des organismes régionaux (commissions régionales et institutions spécialisées des Nations Unies, banques régionales de développement, groupes intergouvernementaux et autres en Afrique et en Amérique latine tels que l'Union africaine et l'Organisation des États américains), afin de mieux coordonner la collecte, le traitement et l'utilisation de statistiques comparatives de l'éducation. Avec le soutien de parties prenantes régionales, l'Institut procède à de nouvelles collectes de données régionales spécifiques basées sur des besoins locaux d'information.

18. En outre, l'Institut a collaboré avec des groupes de référence dans des sous-secteurs précis de l'enseignement tels que l'enseignement technique et professionnel et l'éducation des adultes et introduit plusieurs nouveaux groupes consultatifs thématiques qui s'appuieront sur les compétences des organismes internationaux concernés.

19. Compte tenu de l'évolution rapide de la situation et des nouvelles initiatives visant à renforcer la coordination régionale et mondiale, l'Institut de statistique de l'UNESCO estime qu'il faudra plus de temps pour réévaluer et préciser le rôle et les modalités de fonctionnement d'un groupe de travail intersecrétariats.

---